

Contrat de prestation de nettoyage

Entre : [raison sociale du client], SIRET [], [adresse], représenté par [nom, fonction], ci-après « le client » ;

Et : [raison sociale du prestataire], SIRET [], [adresse], représenté par [nom, fonction], ci-après « le prestataire ».

Les présentes conditions particulières prévalent sur les conditions générales de vente du prestataire, annexées (annexe 4), en cas de contradiction.

1. Objet et locaux

Le client confie au prestataire l'entretien des locaux suivants : [adresse, bâtiment, étages], d'une surface totale de [] m², décrits à l'annexe 1 (plans, revêtements, équipements sanitaires).

2. Prestations et fréquences

Zone	Surface (m ²)	Prestations	Fréquence
Bureaux	[]	Corbeilles, dépoussiérage, sols	[] / semaine
Sanitaires	[]	Nettoyage, désinfection, consommables	[] / semaine
Circulations	[]	Sols, points de contact	[] / semaine
Espace restauration	[]	Tables, plans de travail, sols	[] / semaine

Prestations périodiques : vitrerie intérieure [], vitrerie extérieure [], remise en état des sols [], dépoussiérage en hauteur []. Hors contrat, sur devis préalable : [prestations exclues].

3. Horaires et accès aux locaux

Interventions du [jour] au [jour], de [heure] à [heure]. Le client remet au prestataire [nombre] clés ou badges contre décharge, et les consignes d'alarme et de sécurité du site. Le prestataire tient la liste nominative des agents autorisés, la met à jour à chaque changement et restitue clés et badges en fin de contrat. Toute perte est signalée dans les 24 heures.

4. Moyens

Le prestataire fournit le personnel, le matériel et les produits [ou : le client fournit les consommables sanitaires : papier, savon, sacs]. Les produits utilisés sont accompagnés de leurs fiches de données de sécurité, communiquées au client sur demande. Local de stockage mis à disposition : [oui / non, emplacement].

5. Personnel

Le prestataire reste seul employeur de son personnel, qu'il encadre et dirige. Le client adresse ses demandes au responsable désigné par le prestataire : [nom, téléphone].

Reprise du personnel : lorsque le contrat succède à un autre prestataire de propreté sur le même site, l'article 7 de la convention collective nationale des entreprises de propreté (IDCC 3043) peut

imposer la reprise d'une partie des salariés affectés au site. Situation retenue : [reprise / sans objet], [effectif et modalités].

6. Qualité et contrôles

La qualité est appréciée contradictoirement au moyen de la grille de l'annexe 2, au moins [fréquence]. Indicateurs suivis : taux de passages réalisés, taux de conformité de la grille, délai de traitement des réclamations. Seuil de conformité attendu : [] %.

Les réclamations sont adressées par écrit à [adresse électronique]. Le prestataire y remédie dans un délai de [] heures ouvrées et consigne la suite donnée sur la feuille de passage.

7. Prix et révision

Prix forfaitaire : [] € HT par mois pour les prestations de l'article 2, soit [] heures de travail mensuelles prévues. Prestations ponctuelles : selon devis accepté.

Révision annuelle au [date], selon la formule : $P = P_0 \times (I / I_0)$, où I est [indice retenu et sa source] et I₀ sa valeur au [date de référence]. [À défaut d'indice, les parties se rencontrent chaque année pour réexaminer le prix.]

8. Facturation et paiement

Facturation mensuelle, à terme échu. Paiement à [] jours à compter de la date d'émission de la facture, dans la limite du délai légal applicable entre professionnels (article L441-10 du code de commerce). Tout retard entraîne de plein droit des pénalités de retard au taux de [] et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue par ce même article.

9. Responsabilités et assurances

Le prestataire répond des dommages causés par son personnel ou son matériel dans l'exécution du contrat. Il justifie d'une assurance de responsabilité civile professionnelle couvrant au moins [montant] par sinistre, et en remet l'attestation à la signature puis à chaque renouvellement.

10. Obligations sociales

Le prestataire remet à la signature, puis tous les six mois, une attestation de vigilance de l'Urssaf datant de moins de six mois et un justificatif d'immatriculation, lorsque le montant du contrat rend ces vérifications obligatoires.

11. Sécurité

Le prestataire respecte le règlement intérieur et les consignes de sécurité du site. Lorsque la réglementation l'impose, les parties établissent un plan de prévention avant le début des travaux.

12. Confidentialité

Le prestataire et son personnel gardent confidentielles les informations, documents et données dont ils ont connaissance dans les locaux. Ils ne consultent ni ne déplacent aucun document.

13. Durée, renouvellement et résiliation

Le contrat prend effet le [date] pour une durée de [douze] mois. Il se renouvelle ensuite par tacite reconduction par périodes de [douze] mois, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception au moins [trois] mois avant l'échéance.

En cas de manquement grave non réparé [] jours après mise en demeure, chaque partie peut résilier le contrat de plein droit. En fin de contrat, le prestataire restitue clés, badges et matériel du client.

14. Litiges

Le contrat est soumis au droit français. Les parties recherchent une solution amiable avant toute action ; à défaut, compétence est attribuée au tribunal de commerce de [ville].

Fait à [ville], le [date], en deux exemplaires.

Le client : _____ Le prestataire : _____

Annexes : 1. Description des locaux · 2. Grille de contrôle qualité · 3. Planning de passage · 4. Conditions générales de vente du prestataire

Comment s'en servir

Le contrat dit comment on travaille ; le devis dit combien. Le devis fixe un prix pour un périmètre ; le contrat organise la relation dans la durée : accès, qualité, révision de prix, fin de contrat. Les conditions générales de vente, elles, sont le socle commun à tous les clients du prestataire : le contrat les adapte à un site.

Remplissez l'article 2 avec le client, sur place. La quasi-totalité des litiges porte sur ce qui était compris dans le prix. Un tableau précis des zones, des tâches et des fréquences vaut mieux qu'une clause générale sur « le bon état de propreté des locaux ».

Ne laissez pas la révision de prix en blanc. Sans formule écrite, chaque hausse du minimum conventionnel se négocie au cas par cas, et le prestataire absorbe l'écart en attendant.

Clarifiez la reprise du personnel avant de signer. Elle pèse directement sur la masse salariale du prestataire entrant.

Ce modèle est une trame. Il vise les contrats entre professionnels. Pour un client particulier ou une copropriété, des règles de protection du consommateur s'ajoutent. Faites relire la version finale par un juriste.